

**Commission Locale de l'Eau - plénière
SAGE Adour amont
A Aire-sur-l'Adour, le 30 mai 2022**

COMPTE-RENDU

MEMBRES, PRÉSENTS, EXCUSÉS

Après décompte des émargements sur la feuille de présence, il est constaté que 14 élus, 8 usagers et 5 représentants de l'Etat sont présents ou représentés, soit 27 des 64 sièges. Le quorum n'est pas nécessaire compte tenu de l'ordre du jour.

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège des élus	12	3	2	14/33
Collège des usagers	7	1	1	8/19
Collège de l'Etat	4	2	1	5/12
Total	23	6	4	27/64

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Point d'information sur la feuille de route relative à la gestion quantitative du bassin de l'Adour
- Validation du diagnostic du projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour
- Rendu du diagnostic et de la stratégie de communication interSAGE
- Proposition de stratégie de révision du SAGE Adour amont

POINT D'INFORMATION SUR LA FEUILLE DE ROUTE DE GESTION QUANTITATIVE DU BASSIN DE L'ADOUR

Le directeur de l'Institution Adour informe la CLE du contexte dans lequel s'inscrit la feuille de route de la gestion quantitative du bassin : il s'agit d'une sollicitation du comité de bassin auprès de tous les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) d'Adour-Garonne à l'automne 2021. Cette stratégie intègre des actions avec une maîtrise d'ouvrage de l'EPTB mais également d'autres structures, notamment de l'Etat. La stratégie s'inscrit dans un calendrier de retour à l'équilibre à 2027. Le directeur de l'Institution Adour précise que le document présenté à la CLE n'est pas encore validé et le sera lors du comité de bassin du 29 juin 2022.

Le responsable de la gestion quantitative à l'Institution Adour détaille le contenu de la feuille de route axe par axe et précise que certaines actions se retrouvent dans plusieurs axes, la structuration de la stratégie étant cadrée par le comité de bassin. Ainsi, le premier axe concerne principalement les démarches de type projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). L'élaboration du PTGE Adour amont d'ici fin 2023 est mentionnée. Il est précisé que le PTGE Adour médian sera lancé une fois l'élaboration du PTGE Adour amont achevée (choix politique de l'EPTB de ne pas élaborer plus de deux PTGE simultanément). Concernant le deuxième axe, l'Institution Adour précise le besoin de disposer de données fines pour faciliter le pilotage de la gestion de l'eau et les besoins d'adaptation des cadres financiers et réglementaires, en prenant notamment l'exemple du goutte à goutte qui n'est actuellement pas aidé et nécessite des adaptations du plan de crise pour faciliter le développement de ce mode d'irrigation. L'Institution Adour donne ensuite des précisions sur

l'expérimentation d'alternatives aux prélèvements en rivière : cela recouvre la réutilisation des eaux usées, la géothermie ou encore la mobilisation de gravières. Le troisième axe est orienté autour du rôle de l'OUGC avec un chantier concernant la définition des volumes disponibles en hautes-eaux pour évaluer l'impact éventuel des prélèvements hivernaux, le volume prélevable estival étant pour sa part défini de longue date. Concernant l'axe 4, l'Institution Adour rappelle que l'Adour est déjà géré par les débits avec des mesures de gestion progressives. Il s'agit donc principalement de poursuivre la gestion effectuée actuellement. Enfin, le 5^e axe concerne la mobilisation de nouveaux stocks, intégrant des ressources alternatives. Cet axe intègre également la potentielle mobilisation de volumes supplémentaires issus de retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage et des réflexions sur la tarification incitative, qui constitue l'une des spécificités du bassin de l'Adour. Enfin, cet axe comprend un questionnement sur l'évolution des DOE et autres débits de référence, en cohérence avec les dispositions du SDAGE 2022-2027.

Gilbert Dubicq, représentant de la communauté de communes Chalosse Tursan, souligne qu'au sein du bassin de l'Adour médian, le sous-bassin du Bahus est confronté à une situation particulièrement sensible où des prélèvements sont effectués en nappe profonde dont le niveau ne cesse de baisser. Une solution durable est donc nécessaire rapidement. L'Institution Adour confirme la situation spécifique du Bahus, intégré dans un ensemble de gestion commun avec l'Adour et le Gabas dont le déséquilibre est moins prégnant. Elle précise également que la substitution des 2 Mm³ prélevés en nappe profonde nécessite la mise en place d'un PTGE sur ce territoire. Gilbert Dubicq alerte l'Institution Adour sur le fait qu'un programme de replantation de feuillus est prévu sur le site pré-identifié d'un stockage et qu'il faudrait s'assurer d'une certaine cohérence entre les démarches pour ne pas noyer les plantations d'ici 4-5 ans. L'Institution Adour en prend note et rappelle que la co-construction peut faire évoluer les projets historiques.

Christian Puyo, représentant de la communauté de communes Adour Madiran, approuve la feuille de route. Il souligne que la mobilisation de la nappe de l'Adour au-delà de l'isochrone 90 jours fait partie des solutions à envisager pour laisser davantage d'eau aux cours d'eau à l'étiage. Il suggère notamment une densification des piézomètres si cela est nécessaire pour s'assurer de l'absence d'effets à moyen terme des reports de prélèvements sur le niveau interannuel de la nappe. L'Institution Adour confirme que cela est prévu. Par ailleurs, Christian Puyo constate les efforts du monde agricole, notamment à travers le protocole de gestion, qui se traduisent par l'augmentation des débits dans les cours d'eau à l'étiage.

Suite à ces échanges, le directeur de l'Institution Adour propose de **revenir vers la CLE suite à la validation de la feuille de route auprès du comité de bassin** afin de prendre le temps de détailler davantage le contenu de celle-ci.

L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine informe l'Institution Adour que **les carriers possèdent des données de suivi piézométriques et des études hydrogéologiques qui pourront être partagées pour avancer sur des solutions de retour à l'équilibre du bassin**. Le Président de la CLE se félicite de l'engagement des carriers dans les démarches territoriales et leurs contributions aux actions d'intérêt général.

VALIDATION DU DIAGNOSTIC DU PTGE ADOUR AMONT

L'animateur du PTGE Adour amont rappelle le contexte et le calendrier de la démarche. L'animatrice du SAGE Adour amont revient ensuite sur les points actés en CLE de février 2020. L'animateur du PTGE présente plus en détails les compléments apportés au diagnostic depuis, et notamment les enseignements des études complémentaires demandées (socio-économie agricole et influence de l'irrigation sur celle-ci).

Christian Puyo indique que le diagnostic lui semble complet. Il s'interroge sur le lien fait entre les différents axes réalimentés (Louet, Gabas...) et l'état du déséquilibre, ainsi que l'ensemble des bénéfiques identifiés (environnementaux, touristiques, ...), suite à la mise en place de solutions structurantes. L'animateur du PTGE indique que ce travail n'a pas été réalisé en tant que tel dans le diagnostic, si ce n'est en termes de bénéfiques de l'irrigation pour la socio-économie agricole à travers les études complémentaires. Il précise que les solutions structurantes font parties du panel d'actions envisagées, y compris à travers d'autres formes que la création d'ouvrages de stockage. L'animatrice du SAGE précise que les bénéfiques et inconvénients de l'ensemble des actions

proposées seront analysés au travers d'une analyse multicritères, qui constituera un élément d'aide à la décision pour la définition d'une stratégie de retour à l'équilibre durable.

EDF s'interroge sur l'articulation entre le programme d'actions retenu et l'échéancier de retour à un équilibre durable sur le territoire. EDF souhaite notamment savoir s'il s'agira de mettre en place des actions au fil des demandes complémentaires. L'animateur du PTGE indique qu'en phase d'élaboration du programme d'actions, il conviendra de planifier le déploiement des actions avec différentes échéances, leurs effets pouvant être ressentis après des délais variables, et que, d'autre part, un suivi de cette planification sera nécessaire en phase de mise en œuvre du projet. Pour autant, l'animateur de la démarche précise qu'il ne s'agira pas de déployer une action demande en eau par demande en eau mais davantage de proposer un phasage global des actions répondant aux besoins nécessaires à moyen terme.

Faisant suite à la question de Christian Puyo, Bernard Labadie, représentant du syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, confirme que le lac du Gabas a eu d'importants bénéfices locaux. Il s'interroge par ailleurs sur la prise en compte de l'industrie dans le diagnostic. L'animateur du PTGE confirme que sur ce territoire, les industries prélèvent en partie l'eau en nappe d'accompagnement (à hauteur de 1.5 Mm3) et qu'ils sont donc intégrés aux réflexions.

L'animateur du PTGE ayant évoqué le fait que l'usage eau potable étant prioritaire, ses usagers ont moins tendance à être conscients du manque d'eau et qu'un premier pas sera de les sensibiliser à cette situation, les discussions s'orientent autour des actions d'amélioration des rendements des réseaux. Il est rappelé que les syndicats d'eau potable ont des objectifs réglementaires et que, dans le cadre du PTGE, il s'agit d'une part de savoir s'il faut aller au-delà des objectifs réglementaires et d'autre part de savoir si le rapport coût-bénéfice est favorable à cette action ou s'il est préférable d'orienter l'argent public vers d'autres actions dont le rapport coût-bénéfice serait plus favorable. La question des choix politiques et des modalités de gestion de la ressource en eau potable est soulevée. Lucien Lafon-Placette, représentant du syndicat mixte de l'Adour amont, clôt ces échanges en soulignant l'importance d'accompagner les changements de comportement de l'ensemble des usagers de l'eau.

Christian Puyo rappelle que des documents cadre envisageaient des transferts interbassins pour rééquilibrer les déséquilibres du bassin. Il est confirmé que ces actions sont étudiées et nécessitent d'appréhender les effets du changement climatique sur l'ensemble des territoires.

Christian Puyo s'étonne du déséquilibre retenu au regard de son expérience de terrain. Il est rappelé que le déséquilibre pris comme référence dans l'ensemble des documents cadre est celui en année quinquennale sèche. L'animateur du PTGE indique que les données issues des modélisations et des écarts au DOE vont toutes dans le sens d'un déséquilibre actuel d'environ 3.5 Mm3 et suggère que cet écart au ressenti de terrain puisse être lié aux efforts du monde agricole, ayant contribué à réduire le déséquilibre sur le territoire ces dernières années.

EDF s'interroge sur la formulation du 1^{er} point du tableau synthétique des besoins des activités acté en 2020 portant sur les faibles débits de l'Echez ne permettant pas le développement de l'hydroélectricité. Il est précisé que ce point a été évoqué par les représentants de la petite hydroélectricité en atelier, indiquant que les débits actuels de l'Echez ne permettraient pas de développer cette énergie sur ce cours d'eau et suggérant qu'un maintien de débits plus importants sur cet axe pourrait être favorable au développement de la petite hydroélectricité sur l'Echez.

Il est ensuite procédé au vote.

A l'unanimité moins une voix (Nature en Occitanie), le diagnostic du PTGE de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour est validé par la CLE Adour amont.

RENDU DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION INTER-SAGE

L'animatrice du SAGE Adour amont rappelle le contexte de l'étude menée en inter-SAGE (communication à l'opportunité sans réelle stratégie globale) et ses objectifs. Elle détaille ensuite les grandes conclusions de cette prestation externalisée, sur la base de l'étude des documents de communication produits et des entretiens réalisés avec des membres des CLE. L'animatrice détaille ensuite les 6 axes de la stratégie de communication, articulée autour de la formation des membres de la CLE et l'implication de ceux-ci comme « ambassadeurs du SAGE » dans les territoires, afin de

reconnecter le SAGE au local. Il s'agit également de gagner en visibilité sur les actions menées dans le cadre du SAGE tout en favorisant le partage et en valorisant les actions menées localement et qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans le SAGE (même si ces actions ne sont pas réalisées au titre de leur identification dans le document). Enfin, la stratégie prévoit de ritualiser la communication à travers des temps forts annuels déployant un panel d'outils de communication autour de thématiques à définir en commun avec les autres SAGE du bassin (optimisation des moyens disponibles). Dans ce cadre, les membres de la CLE sont invités à se prononcer sur l'organisation souhaitée pour contribuer à la communication prévue, par le choix de thématiques et/ou la remontée de projets locaux répondant aux objectifs du SAGE.

EDF confirme que la communication du SAGE doit mieux irriguer en local et s'interroger sur l'implication des élus comme relais locaux importants.

Le Président de la CLE indique que l'implication du Bureau de la CLE à l'organisation de la communication lui semble être le minimum requis et qu'il pourrait être ouvert aux membres de la CLE volontaires. Il souligne que les Commissions géographiques pourront également faciliter l'imprégnation locale du SAGE pour faciliter les échanges sur des sujets et enjeux communs.

Il est convenu d'informer et d'inviter l'ensemble des membres de la CLE qui le souhaitent aux Bureaux dédiés à l'organisation de la communication annuelle et de les réaliser, comme actuellement, en visioconférence afin de faciliter leur accès au plus grand nombre.

PROPOSITION DE STRATEGIE DE REVISION DU SAGE ADOUR AMONT

L'animatrice du SAGE Adour amont présente la proposition de stratégie de révision du SAGE travaillée en comité technique et en Bureau de CLE suite à la décision de la CLE de mener une révision ambitieuse du SAGE en novembre 2021. Elle propose notamment d'axer la révision sur une approche de co-construction basée sur des Commissions géographiques. Elle s'attarde suite à des questions sur la composition envisagée pour ces Commissions, en soulignant que les membres de la CLE pourront relayer l'invitation à d'autres acteurs de l'eau. Elle note toutefois que l'objectif n'est pas une ouverture au grand public, une co-construction élargie avec les acteurs impliqués étant déjà une progression par rapport à la situation actuelle. Ainsi, il n'est pas envisagé un appel à participation dans la presse (questionnement de Nature en Occitanie). L'animatrice du SAGE Adour amont informe néanmoins les membres de la CLE que si l'objectif est une ouverture la plus large possible, il lui sera nécessaire de connaître le nombre de participants pour organiser au mieux les ateliers.

L'animatrice du SAGE présente ensuite un calendrier de révision sur 6 ans, visant un équilibre entre poursuite de la mise en œuvre du SAGE et révision. Nature en Occitanie se fait le relai de France Nature Environnement 65 et indique que le délai de révision lui paraît trop long et risque d'engendrer une démobilitation des participants. La représentante de Nature en Occitanie rappelle l'importance de travailler sur la qualité de l'eau qu'elle présente comme l'objectif central du SAGE. Les discussions portent ensuite sur les risques d'un tel calendrier (changements de mandature en 2026, évolutions du cadre réglementaire avec le SDAGE 2027-..., etc.). Christian Puyo souligne que le choix d'une révision ambitieuse nécessitera du temps pour réécriture complètement les dispositions du SAGE, même si certaines pourront être conservées. **Les membres de la CLE s'accordent néanmoins sur l'importance de maintenir une dynamique de mise en œuvre du SAGE suffisante** (c'est-à-dire au-delà du simple rendu d'avis) afin d'accompagner les porteurs de projet locaux et initier de nouveaux projets contribuant à l'atteinte des objectifs du SAGE actuel. Le Président de la CLE alerte sur l'impossibilité de réduire le calendrier de révision tout en maintenant une dynamique de mise en œuvre telle que souhaitée à moyens constants. Aussi, **il est convenu de solliciter l'Institution Adour sur l'opportunité de déployer des moyens supplémentaires, restant à définir (stages ? alternance ?), pour réduire la durée de la révision tout en assurant un lien étroit avec les acteurs locaux et un accompagnement des porteurs de projet.**

L'analyse du potentiel hydroélectrique inscrite au calendrier de révision interpelle EDF et Nature en Occitanie qui souhaitent avoir des précisions sur son contenu. L'animatrice du SAGE Adour amont indique qu'il s'agit d'un des éléments attendus dans l'état des lieux des SAGE d'après le Code de l'environnement. Elle précise qu'il s'agit d'une reprise des données existantes (généralement produites par les DREAL, l'Agence de l'eau voire les DDT(M)) faisant état du potentiel résiduel mais

ne préjugant pas du positionnement de la CLE sur le déploiement de cette énergie sur le bassin ni d'évolutions des modalités de gestion. Elle précise qu'il s'agit d'un élément souvent peu anticipé et que sa mise en exergue dans le calendrier visait simplement à rappeler l'existence de cet exercice imposé.

Enfin, la Chambre d'agriculture des Landes revient sur le déséquilibre identifié sur l'Adour médian et s'inquiète d'une séparation des bassins Adour amont et Adour médian. En effet, la Chambre d'agriculture des Landes indique que des solutions pour l'Adour médian pourraient être identifiées sur l'Adour amont et donc non intégrées au PTGE Adour amont qui ne se préoccupera que de résoudre son propre déséquilibre. L'animatrice du SAGE Adour amont indique ne pas avoir de réponse sur les possibilités pour un PTGE d'identifier des solutions en dehors de son territoire. *[Note post-réunion : Dans tous les cas, les PTGE doivent être validés en CLE où sont représentés à la fois les acteurs de l'Adour amont et de l'Adour médian]* Toutefois, l'animatrice du SAGE Adour amont rassure la Chambre d'agriculture des Landes en indiquant que l'évaluation du déséquilibre reprise dans le cadre du PTGE Adour amont a été menée à l'échelle de l'ensemble du SAGE Adour amont afin d'assurer une certaine cohérence. Par ailleurs, dans le cadre de la rédaction du PAGD et du règlement du SAGE, il conviendra d'apporter une vigilance rédactionnelle afin de ne pas bloquer des projets issus de projets de territoire, ou autres outils de co-construction similaires. Elle prend notamment l'exemple de la rédaction des exceptions à la règle 1 du SAGE relative aux plans d'eau qui permet d'intégrer comme exception tout projet structurant de soutien d'étiage contribuant à la résorption du déséquilibre. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture des Landes souhaite connaître la nature des liens entre le SAGE et le PTGE et notamment savoir ce qui sera repris dans le futur SAGE. L'animatrice du SAGE Adour amont indique que le PTGE doit être compatible avec le SAGE et qu'idéalement le SAGE reprendra les conclusions du PTGE. Toutefois, les documents étant de nature différente, ce sera à la CLE de choisir le niveau de finesse qu'elle souhaitera reprendre dans la mesure où il existe un large champ des possibles entre les principes d'actions du PTGE et le détail des actions.

Les référents des Commissions géographiques n'ont pas été désignés en séance et seront à définir par la suite. L'appel à candidature est donc prolongé.

Le Président de la CLE clôture la séance en rappelant les prochaines échéances : Bureau inter-CLE le 22 juin, rencontres préparatoires aux Commissions géographiques dans l'été, lancement des Commissions géographiques à l'automne et prochaine CLE en fin d'année pour présenter les conclusions des Commissions géographiques et dresser le bilan annuel.

Annexe : Liste de présence

Présents :

- Collège des élus

Madame Weber Sophie, Région Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur Castets Philippe, Communauté de communes Nord-Est Béarn
 Monsieur Ducos Christian, Communauté de communes du Pays Tarusate
 Monsieur Puyo Christian, Communauté de communes Adour Madiran
 Monsieur Dubicq Gilbert, Communauté de communes Chalosse Tursan
 Monsieur Reon Etienne, Syndicat intercommunal des eaux du bassin de l'Adour gersois
 Monsieur Lafon-Placette Lucien, Syndicat mixte de l'Adour amont
 Monsieur Brethes Philippe, Syndicat du moyen Adour landais
 Monsieur Labadie Bernard, Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus
 Madame Bourretère Agathe, Institution Adour
 Monsieur Brau Nogué Pierre, Institution Adour
 Monsieur Arriubergé Jean, Institution Adour

- Collège des usagers

Monsieur Plouvier Matthieu, Chambre d'agriculture du Gers
 Monsieur Rabe Julien, Chambre d'agriculture des Landes
 Monsieur Beton Florian, Chambre de commerce et d'industrie des Landes
 Madame Portier Dominique, Nature en Occitanie
 Monsieur Lailhegue Jean-Marc, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur Villemur André, EDF
 Monsieur Senegas Alban, Irrigadour

- Collège des représentants de l'Etat

Madame Lacombe-Piamat Valérie, DDT du Gers
 Madame Jorly Joana, DDT des Hautes-Pyrénées
 Madame Ducrot Cyrielle, DDTM des Pyrénées-Atlantiques
 Madame Bascouert Aurore, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Invités non membres de la CLE et membres de la CLE déjà représentés par ailleurs :

Monsieur Rizzetto Simon, Nature en Occitanie
 Monsieur Portelli Didier, Institution Adour, DGS
 Monsieur Simon Stéphane, Institution Adour, responsable du service gestion quantitative
 Monsieur Urban Florian, Institution Adour, animateur du PTGE Adour amont
 Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont

Membres de la CLE excusés :

- Collège des élus

Monsieur Bedat Henri, Conseil départemental des Landes, *pouvoir à C. Ducos*
 Monsieur Lajus Pierre, Communauté de communes Armagnac Adour
 Monsieur Berges Didier, Communauté de communes du Pays Grenadois, *pouvoir à Ph. Brethes*

- Collège des usagers

Madame Argentin Cécile, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées, *pouvoir à Nature en Occitanie*

- Collège des représentants de l'Etat

DDTM des Landes, *pouvoir à la DDT des Hautes-Pyrénées*
 Agence de l'eau Adour-Garonne